

D 2023 20 02 012

E E

B B

100 100

100 EG

DS 100

101

EH 103

III III

III III

BIG 201

100 Hill

Accusé de réception en préfecture 001-210102810-20230222-D20232002012-DE Date de téléfransmission : 22/02/2023 Date de réception préfecture : 22/02/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

20 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents: J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, Michèle GALLET, M. CHALENDAR, M. GRENIER,

Absent: V. KRYCK,

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, P. GUINOT, H. GRANGE, A. NEUSSER, Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, H. GRANGE à M. CHALENDAR, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, A. NEUSSER à G. MASRARI

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

3. Finances — Demande de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2023 pour l'agrandissement du Centre Technique Municipal

En raison d'un accroissement constant des besoins d'intervention des Services Techniques de la commune, il est apparu nécessaire d'adapter les locaux du Centre Technique Municipal.

Le projet global a été décomposé en 2 phases compte tenu de son coût qui dépassait les estimations. Ainsi, la phase 1 des travaux d'agrandissement du Centre Technique Municipal ont été initiés en 2022.

Ils portent sur les points suivants :

- Agrandissement des garages
- Augmentation des surfaces de stockage
- Rénovation légère du bâtiment existant

Pour la phase 2 des travaux, le programme prévoit :

- Création d'un réfectoire de 26.57 m²
- Création de 2 bureaux
- Réaménagement des locaux sociaux avec la construction d'un vestiaire et d'un sanitaire supplémentaires

Pour financer cet investissement dont le coût total est estimé à 210 000 € HT, la commune présente une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2023.

Vu le budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Montant des travaux dédiés à la phase 2 de l'agrandissement du	225 000 €	Subvention Etat DETR ou DSIL	90 000 €
CTM y compris MO		Autofinancement ou emprunt	135 000 €
Total Dépenses	225 000 €	Total Recettes	225 000 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention de 90 000 € par l'Etat au titre de la DETR ou DSIL 2023, pour la phase 2 de l'agrandissement du Centre Technique Municipal.

Le secrétaire de séance,

O. GUICHARD

B

100 103

88

10

100

H 100 H

Fait à Ornex, le 24 février 2023

Le Maire, J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ

SUM

Certifié exécutoire le : 24 février 2023 Affiché le : 24 février 2023

IMPRIM'VERT